L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 5 NOVEMBRE 1881. 55me Année.

Brudner, Bonnet & Cie., Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post office at New Orleans, La. as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS. SAMEDI, 5 NOVEMBRE 1881.

Ventes faites aujourd'hui, à la Bourse d'Essai 84 Chartres, dans la Matinée de l'Hôtel St Charles.

PAR J. V. GOURDAIN.—Vente péremptoire à des conditions faciles, propriété d'occupation, conforte et de valeur, dans le Deuxième District, deux maisons cottage, doubles, Nos 502 et 506 rue Ste-Anne, le lot 506 forme l'occupant des rues Ste-Anne et Derbigny. Maison-cottage confortable, dégagement et nouvellement construite, entrée en crédeteur, also dans le Deuxième District de cette ville, No 196 rue Robertson, entre St. Philippe et Dumaine.

PAR GERARDY & MACON—Bon local pour bâtisse, rue Esplanade, devant les résidences de M. Albert Baldwin et H. M. Solms. Aussi, deux lots de terre avec les bâtisses et améliorations qu'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'île bornée par les rues Decatur, nouvellement Victoire, Champ-Elysées, Pâtes, et Ecrivains Lévêque, Esplanade et Pompe. Et une portion de terre dans le Sixième Troisième District de cette ville, dans l'île bornée par les rues Quartier, Esplanade, Trémé et St. Claude.

Immeubles de valeur de ville.—L'attention de nos lecteurs est spécialement appelée sur la vente des propriétés immeubles pour être vendues aujourd'hui à la Bourse de Chartres St-Charles, pour le compte de succession et autres intéressés, par MM. Gurnsey et Macon, encanteurs.

Leur liste se compose des propriétés suivantes : Dans l'affaire de Mme A. R. Boudreaux et d'autres contre Mme Louise Clark.

La belle maison en bois à deux étages formant le coin nord-est des rues Trémé et Quartier, près la résidence de MM. Goldsmith, Renes et Bouchereau.

Les maisons en bâisses à deux étages Nos 368 et 370, entre les Champs Elysées et la rue des Français.

Autant les ustensiles de forgerons, la machine, les instruments, etc., chevaux et matériels.

Le seul très désirable comme lot pour bâtisse rue Esplanade entre les rues Derbigny et Roman, en face de la résidence de M. A. Baldwin.

Deux beaux lots pour bâtir, rue Kerlerec entre les rues Marais et Villeré.

La maison de bois sur un grand lot No 439 rue Franklin entre les rues Enterpe et Turpin-chère.

Pour les conditions et tous autres renseignements, voir les annonces descriptives.

TRAVAUX DE LA SESSION.

Maintenant que la convocation de la Législature en session extraordinaire, pour le premier lundi de décembre, est chose arrêtée, nous pouvons parler des travaux de cette session et des motifs qui ont déterminé le gouverneur McEnery à avoir recours à cette mesure. "Les motifs sont clairs et simples, dit-il, et, pour ce qui me concerne, je ne veux avoir rien à me reprocher; je ne veux pas qu'on m'attribue des pertes qui peuvent être évitées. Je ne suis pas ici pour mes affaires personnelles, mais pour celles de l'Etat tout entier, sans en excepter celles de la Nouvelle-Orléans qui fournit à l'Etat une si forte masse de subsides. Il est évident que si l'on peut alléger le fardeau des charges publiques dans cette ville, l'Etat s'en trouvera mieux pécuniairement, car les taxes seront plus promptement payées, ce qui mettrait l'Etat plus à même de faire face à toutes ses obligations. Une session extraordinaire peut mettre fin à toutes ces difficultés, ou si ces difficultés ne sont pas toutes résolues, du moins je n'en serai pas responsable."

Telles sont les raisons principales qui ont déterminé le gouverneur McEnery à convoquer la Législature. Il n'y a eu à ce sujet ni démarche de clique, ni intrigue d'aucun genre, ni influence illégitime; il y a eu simplement, de la part de l'Exécutif, un devoir de raison, justifié par l'intérêt public. Maintenant, si la Législature ne tire pas bien parti du temps qui lui est alloué, et qui pourra être doublé en cas de besoin, ce sera bien sa faute et non celle de l'Exécutif.

Cette politique du gouverneur McEnery nous plaît, parce qu'elle est marquée d'un caractère d'indépendance peu ordinaire, et qu'elle nous annonce une administration judicieuse, honnête et avantageuse à tous les administrés. C'est ce dont le peuple éprouvait le plus vif besoin. La session aura lieu ici, à l'hôtel St-Louis, qui reste la maison d'Etat pour le moment, celle de Baton-Rouge n'offrant pas encore les facilités nécessaires à la réunion des deux Chambres pour une session qui, très probablement, durera une quarantaine de jours.

Quant aux travaux de cette session, nous avons déjà parlé du programme tracé par l'Exécutif, après de très mûres délibérations. Ce programme est aussi concisé que possible. Il paraît ne contenir que peu de matières, mais ces matières sont les plus graves dont une Législature puisse s'occuper, car elles ont trait aux affaires de finance de l'Etat et de la ville, et, en outre, il s'agira, pour la ville, de fabriquer une constitution municipale. Il peut y avoir à discuter sur tous ces points, mais nous voyons qu'au fond tout le monde est à peu près d'accord. Il est évident que la loi du revenu de l'Etat est toute à refaire. Mais nous tenons à être bien compris à ce sujet: c'est par l'égalité des charges que l'Etat doit augmenter ses recettes et non par une surcharge générale. Il faut qu'une meilleure répartition de l'impôt fasse un dégrèvement, non une augmentation accablante pour les contribuables; il faut qu'il ait plus de justice dans l'assessement des valeurs foncières. C'est là le point principal et sur lequel il est bon d'insister.

A vrai dire, nous ne comprenons pas qu'il y ait encore des inégalités si extraordinaires dans les chiffres de l'assessement, quand nous pensons que la propriété immobilière, qui était la plus difficile à estimer autrefois, n'existe plus aujourd'hui, la propriété esclave. Les planteurs pouvaient aisément diminuer, avant l'émancipation, un nombre et même un bon nombre de leurs travailleurs, et c'est ce qu'ils faisaient généralement, le nombre restant au bon plaisir du contribuable. Mais aujourd'hui qu'il n'y a plus que des terres à estimer et quelques animaux, l'assessement doit être une chose très simple et très juste. Nul planteur ne peut diminuer l'étendue de sa terre, car cette étendue doit être constatée au bureau des aliénations ou des hypothèques, d'après des actes notariés, et ces données authentiques sont celles sur lesquelles l'officier estimateur doit baser son assessment. Mais nous devons admettre des inégalités puisqu'elles ont été révélées et constatées par les assesseurs eux mêmes, à la dernière conférence de ces officiers et collecteurs, tenue à la maison d'Etat. La Législature sera donc à voter diverses clauses de loi qui coupent court à ces injustices.

Nous ne voudrions pas non plus qu'on s'imaginât que nous favorisons des mesures de rigueur à l'égard des contribuables. Telle serait, par exemple, celle qui contraindrait à les obliger à payer leurs contributions avant l'époque où ils peuvent raisonnablement le faire, et pour les planteurs sucriers et cotonniers et même pour tous les autres, cette époque est le 15 de novembre ou le commencement de décembre de chaque année. Avancer cette échéance, serait les obliger à payer deux taxes à la fois, celle de 1881 et celle de 1882. Et comment le feraient-ils puisque la première est encore due? Ce serait là une rigueur funeste pour eux, que il n'y a pas un planteur sur cent qui soit en état de faire en deux paiements à la fois. Nous croyons aussi que cette rigueur n'est pas nécessaire. Ou s'on passait autrefois, il faut qu'on puisse s'en passer aujourd'hui; il faut qu'on s'en passe surtout pour cette année, qui se termine avec des récoltes de 25 à 30 pour cent inférieures à celles de l'année dernière. Les planteurs ne sont pas trop riches, et ce n'est pas pour aggraver le poids de leurs charges que la Législature est convoquée, mais au contraire pour l'alléger, si c'est possible. En tout cas, il faut que la situation se détrouille sans accablement pour personne.

Quant aux affaires de ville, qui occuperont très certainement une bonne partie de la session, nous voudrions qu'on prît en considération l'ensemble des obligations municipales et qu'on ne laissât plus aux tribunaux le soin de trancher des ordres impérieux qui font tant de mal à la propriété foncière. Il faut que cette propriété se relève comme les autres, et que ceux qui la possèdent puissent enfin jouir avec sécurité d'une partie au moins des revenus qu'elle donne. M. Oglesby, président du syndicat, s'est expliqué à ce sujet d'une manière très sensée. M. Oglesby, du reste, pour l'avenir, des charges accablantes, des charges même auxquelles il serait impossible de subvenir, si un règlement final n'intervenait pas entre les créanciers et les débiteurs.

Le président du syndicat avait indiqué lui-même, à l'époque où des conférences à ce sujet eurent lieu à l'Hôtel de ville, les termes de dettes, d'intérêt et de taxe sur lesquels on pourrait baser un règlement. Il faut en revenir à ce qu'il disait, et comprendre dans cet arrangement, non pas une seule dette, mais toutes les dettes dont la municipalité est responsable, de manière à ne plus laisser à personne la chance d'une contestation devant les cours. Les clauses de la nouvelle charte peuvent aider beaucoup à ce règlement. Ces clauses devront nécessairement protéger la ville. C'est ainsi que M. Oglesby l'entend et c'est ainsi que nous l'entendons nous-mêmes. Quand tout le monde sera honnêtement pourvu et quand les questions de taxe seront résolues de manière à ne plus être pour personne une insupportable poids, alors les taxes seront plus régulièrement payées et la propriété reprendra une valeur appréciable.

La réforme devant la prochaine Législature.

L'avènement de M. Arthur à la présidence n'a pas troublé le calme dont jouit le pays. Nos institutions fédérales dominent les hommes au pouvoir et les contraignent à se renfermer strictement dans les droits qui leur sont délégués. Or ces droits sont assez limités. Si l'initiative de certaines mesures de politique intérieure et extérieure appartient au président, le Congrès juge de leur mérite, les accepte ou les repousse. En un mot, c'est le Congrès fédéral qui règne et gouverne. Voilà pourquoi les changements d'administration générale se bornent, le plus souvent, à des changements dans le personnel administratif.

Cette question du partage des dépouilles a le privilège d'exciter les convoitises et de passionner plus encore le sénat (chargé de rejeter ou d'accepter), que les événements politiques les plus graves. Dès le début d'une nouvelle administration, on ne se demande guère quelles seront ses tendances, et dans quelle direction économique elle essaiera d'engager le pays. L'intérêt est ailleurs : Il se concentre sur le sujet brûlant de la distribution des places. Delà ces conflits entre les préférences du président et les prétentions des sénateurs de chaque Etat, préférences et prétentions qui ont eu pour résultat la retraite bruyante de M. Conkling et l'épouvantable consternation du président Garfield.

Quand un système provoque de semblables méfaits, c'est qu'il est mauvais; l'expérience et la sagesse le condamnent. Les patriotes éminents sont unanimes sur ce point. De là l'idée de la réforme civile dont M. Garfield fut un des plus fervents adeptes.

Au point de vue de la moralité générale si profondément compromise par ces abus de l'intérêt de parti ou de l'intérêt personnel, on ne saurait nier la nécessité impérieuse de modifier un état de choses qui a dévoyé une partie de la population. Des hautes sphères du pouvoir fédéral, le mal est descendu jusqu'aux administrations d'Etat, et même jusqu'aux administrations municipales. Il en résulte une sorte de démoralisation générale dont, à la Nouvelle-Orléans, nous ressentons les effets, sans espoir d'une amélioration prochaine, à moins, cependant, que notre législateur, appelé en session extraordinaire, animé du plus pur patriotisme, profondément pénétré de ses devoirs les plus sacrés, faisant face aux dangers imminents dont nous sommes menacés, et cédant aux vœux qu'un comité imposant et responsable ne manquera pas de lui adresser, ne se hâte de porter une main hardie sur des abus dès longtemps signalés.

La chose sera d'autant plus facile à la législature, que nous croyons savoir que notre nouveau gouverneur, M. McEnery, pénétré de la gravité de la situation de l'Etat et de la ville, donnera son appui aux partisans de la réforme.

Dans une république fondée sur le suffrage universel, les législateurs ne sauraient céder aux convoitises individuelles sans porter atteinte à l'intérêt général. Or, la protection de l'intérêt général doit être leur unique souci. Malheureusement, il n'en est pas toujours ainsi, et notre ville, victime de l'immoralité de législatures précédentes, a souvent, mais en vain, de réagir contre les extorsions opérées sur elle.

Il est temps de revenir à un état normal conforme aux aspirations et aux besoins de la population. La science qui a non économie politique, indique les moyens de modifier une situation malheureuse et de la ramener aux conditions indiquées par le droit, la justice et la raison.

Telle doit être l'œuvre prochaine de notre législature. Sans doute, elle aura à lutter contre les exigences qui profitent des malheurs du temps, et nous savons avec quelle ardeur ces mêmes exigences vont à l'encontre de toute modification apportée au système qu'elles exploitent. Elles ont été, jusqu'ici, l'obstacle contre lequel s'est brisé tout projet de réforme. Seront-elles, à l'avenir, assez puissantes pour faire échec aux aspirations du plus grand nombre? Nous le verrons bientôt. Les dispositions immédiates dans la charte que la Nouvelle-Orléans sollicite de la Législature.

Le mouvement réformateur qui a débuté sur toute la surface de la république à la nouvelle de l'attentat de Guiteau, semble indiquer que le pays, fatigué du vague des politiques, aspire à des doctrines plus conformes au sens moral. Le lutte sera vive. Malheureusement, le pouvoir est aux mains des politiciens; ils ont l'influence qui donne la haute position qu'ils occupent, entourés, soutenus par de nombreux clients qui, comme ceux des patriciens romains, vivent des emplois dont dépendent les moyens pour soutenir leur existence. Ils ne sauraient se résoudre à faire le sacrifice patriotique du monopole dont ils se sont emparés.

Une intelligence ferme et hardie, placée au sommet du pouvoir, eût pu imposer sa volonté dans le cens d'une amélioration politique et morale, entraînant à sa suite toute la partie saine de la population, mais constatons-le avec douleur, le président Garfield, tombé à son début, n'a pu donner suite aux projets de réforme civile qu'il méditait; son successeur ne s'est pas encore prononcé à ce sujet, et ces débats n'ont pas excité l'enthousiasme.

L'initiative, heureusement, peut partir des législatures d'Etat. Et de quel critère ne serait pas entourée celle qui, la première, entreprit résolument dans cette voie régénératrice!

Un de nos correspondants nous demande pourquoi l'Etat ne fait pas publier le montant des taxes dues, année par année, depuis 20 ans, le peuple désirant savoir en juste ce qu'il a été payé par les uns et ce qui n'a pas été par les autres, bien que les taxes, pour être constitutionnelles, doivent être uniformes et égales, et elles ne le sont pas quand les uns changent au payement tandis que les autres ayant tout et même au delà de ce qu'ils doivent, ce qui arrive quand l'assessement de leurs biens a été exagéré.

Ces remarques sont justes, mais nous ne saurions y répondre qu'en mettant cet abus au nombre de tous ceux dont un mauvais régime nous a affligés dans le temps des Radicaux. Ni la ville ni l'Etat ne pourront jamais recouvrer la moitié de ces taxes, et nous connaîtrons en détail les montants successifs de ces diverses taxes arriérées que nous n'en serions pas plus avancés. Quant au total, on ne nous l'a jamais laissé ignorer. Il est dû à l'Etat de 3 à 4 millions de piastres, et autant à la ville.

EUROPE.

Les dernières dépêches d'Europe lèvent toutes les doutes exprimés jusqu'ici sur la question de savoir si M. Gambetta accepterait ou non l'importante mission de former le nouveau Cabinet, le grand ministère, comme se plaisent à l'appeler de nombreux journaux.

La nomination de M. Brisson à la présidence de la Chambre, en l'absence de la candidature de M. Gambetta, indique clairement que ce dernier accepte l'offre du pouvoir qui lui a été fait par le président Grévy.

On dit que le chef du nouveau ministère s'est déjà assuré le concours de M. Say, comme ministre des finances, celui de M. de Freycinet comme ministre de la guerre, et de M. Jules Ferry, déjà ministre de l'instruction publique.

Ce sont là des hommes de la plus haute valeur comme administrateurs et surtout comme orateurs. Il est probable que les prochaines nouvelles nous donneront la composition entière du nouveau Cabinet.

On ne sait pas encore si M. Gambetta prendra un portefeuille, ou s'il présidera le cabinet avec le titre de ministre d'Etat. Quelques journaux voient dans ce dernier mode une sorte de dictature, et en reposant l'idée. D'autres journaux rappellent que cela est ainsi en Angleterre, et que ce pays n'en est pas moins bien gouverné.

Il était d'autant plus urgent qu'un ministère fort et s'appuyant sur une large majorité de la chambre fut constitué en France, que la situation en Europe s'aggrave. L'opposition, dans la plupart des Etats, se fortifie de nouvelles et nombreuses adhésions. Les parties hostiles, qu'elle s'appelleat propriétaires, en Allemagne, nihilistes, en Russie, en garibaldiens, en Italie, ou partisans de la ligue des terres, en Irlande, ont adopté le cri de Vive la république! En France même, le droit à l'insurrection vient d'être encore une fois proclamé par les intransigeants dans une assemblée présidée par Eudes, retour de Nouméa, ayant à son côté la fameuse Louise Michel, qui ne rêve que sang et massacre.

Le nouveau ministère aura donc pour premier devoir de donner à la république une constitution qui lui assurera encore, et ensuite de suivre avec une attention soutenue les agissements des cours du nord, aujourd'hui unies, qui chercheront peut-être dans une guerre un détrivatif aux dangers dont elles sont menacées chez elles. La question d'Orient, non encore réglée, et pour cause, reste le prétexte ouvert à une prise d'armes qui entraînerait l'Europe entière. On a dit même que c'est dans le but du partage de ce qui reste au sultan de possessions européennes, que les trois empires du nord se sont étroitement unis.

La nécessité de la défense rapproche la France et l'Angleterre. On dit même que M. Gladstone et M. Gambetta se sont mis d'accord à ce sujet.

Mais, attendons les événements, et félicitons la France d'avoir à la direction de ses affaires des hommes énergiques, sachant ce qu'ils veulent, ne laissant rien au hasard des circonstances, ayant un programme et en poursuivant la réalisation, soutenus par une majorité considérable et dévouée.

On a dit que les hommes d'Etat, quel que fut d'ailleurs leur mérite, s'usaient rapidement dans l'exercice du pouvoir. Oui, quand ils vont à l'encontre du sentiment public et s'ils s'imaginent que l'impopularité est une garantie de durée, comme l'ont dit certains ministres de Louis Philippe.

Le grand art consiste à marcher avec son siècle, à devancer même le mouvement afin de le diriger dans le sens le plus favorable au but à atteindre. Mais pour cela, il faut bien se garder de se laisser enivrer par le pouvoir. Il faut rester maître de soi afin d'être celui des autres. A la science gouvernementale acquise, il faut encore ajouter un caractère fort, énergique, réalisant enfin le *justum ac tenacem*.

Nous avons reçu, hier soir, de la Havane, une très intéressante revue économique. — "Revista Economica" — qui se publie, tous les dimanches, au No. 13 du Prado, sous la direction de M. Francisco Cepeda.

Le gouverneur McEnery était de retour de Baton Rouge, hier, avec les membres de la commission de la Maison d'Etat.

Athénée Louisianais.—Le dernier compte-rendu de l'Athénée Louisianais contient des matières fort intéressantes dont voici le sommaire :

1—Procès-verbal.
2—Séance de rentrée. Discours; MM. Tujague, Turpin, Hamer.
3—Notes supplémentaires sur le riz. Dr. De Ornea.
4—Remarques sur les rizières. Dr. Dell'Orto.
5—Avertisseur électrophonique. MM. Arnédée Girard et Germak.
6—Lustre chantant. Frédéric Lustger.
7—L'Histoire authentique après d'a progrès de la mécanique. Dr. Cohn.
8—La vapeur. M. F. de Lesseps.
10—Publications reçues.

Commission des réclamations franco-américaines.—A la séance du 24 octobre, M. de Geoffroy a fait remarquer que M. Germand de Cazex, qui avait été nommé à la Commission, à la séance du 18 juin, en qualité d'agent provisoire, a été par un décret du président de la République française en date du 6 juillet, nommé à titre définitif et est actuellement en plein exercice de ses fonctions.

Depuis ce réunion, cet autorité, la Commission n'a pas encore rendu de décision importante. Elle se trace un programme, et les travaux préparatoires marchent avec une certaine rapidité.

☞ Pianos neufs et d'occasion, instruments de musique, les meilleurs de marque et les plus bas prix, chez Ernest Kaldenberg, tabacerie et cigarettes de pianos, etc., le tout en vente au grand magasin Weber, 135 rue de Canal. Les conditions les plus avantageuses et aux prix les plus réduits du marché.

—Jeune et vieillir sans faire usage d'où ou autant fortifiant, à la Rose Mahboff.

Un article du "Journal des Débats"

Toute la presse a commenté la réunion du Tivoli-Vauxhall et approuvé les résolutions qui ont été prises dimanche dernier par les énergumènes ou les naïfs réunis sous la présidence de l'ex-général Eudes. Aucun de ces commentaires, pas une de ces appréciations, ne vaut en intérêt les commentaires et les appréciations que nous trouvons ce matin dans le journal conservateur par excellence—nous avons nommé le *Figaro*. Les manifestations platonicques comme celles du Vauxhall désolent le *Figaro*; non pas qu'il les trouve dangereuses ou indécentes, il leur reproche simplement d'être inutiles et de devancer imprudemment "le moment psychologique où une révolution sera possible." Tenter une émeute, dit-il, serait aller au-devant d'une défaite certaine, et il s'étonne que le parti intransigeant, lequel compte, à l'en croire, des hommes chez lesquels ni le fanatisme sectaire ni la frénésie d'appétits longtemps inassouvis n'excluent la clairvoyance, se prête à des mascarades inguèrement sottes, qui vont exactement coûter le but qu'on se propose d'atteindre.

Eh! sans doute le parti intransigeant compte quelques hommes clairvoyans; mais où a-t-on vu qu'ils se prêtent à des démonstratrices comme celle d'avant-hier? Il nous semblais au contraire que M. Rochefort, M. Clémenceau, M. Révillon et les autres, avaient un grand soin de ne pas paraître à la matinée du Vauxhall où qu'ils avaient généreusement abandonné à de simples comparses la gloire de se couvrir de ridicule. Les chefs du parti intransigeant veulent bien exploiter toutes les passions populaires et profiter de cette exploitation dans un intérêt politique; mais le jour où il s'agit de participer à une représentation comique qui peut tourner au tragique, ils restent prudemment dans la coulisse. Ils savent bien d'ailleurs que de pareilles réunions font plus que dix ordres du jour de confiance pour conseiller le ministère et aussi pour fortifier ces opportunistes qu'ils ménagent si peu. Jamais une discussion parlementaire, jamais un article de journal ne vaudront autant comme moment une séance au Tivoli Vauxhall pour à la salle Graffard. Les intransigeants perdent dans ces occasions et d'un seul coup le fruit d'une longue patience.

Les enfants perdus du parti se chargent de démontrer au public ce qu'il faudrait attendre du triomphe de doctrines qui n'offrent ainsi à la raison volée, dans leur nudité brutale et repoussante; il peut comparer la politique intransigeante qui se révèle par des propositions meurtrières, scandaleuses ou folles, et la politique opportuniste sujette à l'erreur et aux défaillances, mais qui a au moins le mérite de n'offenser ni la raison ni la morale.

Nous comprenons fort bien que les chefs du parti révolutionnaire s'abstiennent de figurer à des réunions qui portent de tels coups à leur cause; nous comprenons aussi que les ennemis de nos institutions déplorent l'impuissance des intransigeans à contenir leurs maladroits amis. La république raisonnable, la république libérale ne peut que gagner à ces grotesques et grossières manifestations. Elle a accordé la liberté de la presse, elle a accordé la liberté de toutes ses licences l'a fortifiée; elle a accordé la liberté de réunion, et la liberté de réunion avec toutes ses violences ne parvient pas à l'ébranler.

Ah! n'en a rien à craindre de ces violences à froid, de ces mises en accusation rabâchées, de ces appels à l'insurrection qui ne parviennent pas à franchir l'enceinte d'une salle de danse. Un journal avec lequel nous ne marchons pas toujours d'accord, la *République française*, disait très justement ce matin que de tous les gouvernements la république était le plus décidé à maintenir l'ordre; elle est aussi le plus intéressé à le faire et le plus capable d'empêcher que des paroles qui volent ou passe aux actes qui restent. Ceux-ci doivent être sévèrement réprimés; on peut dédaigner celles-là. La réunion de dimanche et celles qui suivront ne seront pas inutiles si tout le monde en emporte la conviction que les désordres intellectuels échappant à toute répression, mais que les désordres de la rue les appellant toutes et que le régime républicain, justement parce qu'il est républicain, ne saurait en devoir aucune.

Un autre enseignement ressort désormais de ces assises populaires, comme on les appelle pompeusement : c'est que dans notre régime parlementaire il n'y aura pas de jour, il n'y aura pas d'heure pour les anarchistes, pour les révolutionnaires ni pour les intransigeans qui de près ou de loin approuvent ou ne savent pas condamner, — cela revient exactement au même, — les mauvaises doctrines que nous avons entendu exposer. Il y a place au gouvernement de la république pour tout le monde, pour les whigs, pour des républicains conservateurs et pour des républicains progressistes, il n'y a pas de place pour des hommes qui voulent substituer la force au droit et l'insurrection à la volonté du pays. Cette volonté triomphera toujours en dépit des difficultés de notre politique coloniale que l'on exploite contre le gouvernement avec plus de perfidie que de patriotisme; cette volonté suffit aujourd'hui pour renvoyer à un très lointain avenir ce que le *Figaro* appelle si agréablement "le moment psychologique qui fait les révolutions."

Un sénateur au Congrès, passant en revue l'administration du président Arthur, disait : "M. Arthur a déjà commis une erreur grossière qui est appelée à lui causer des embarras sans fin. Il me semble qu'il n'a pas la force de caractère, la décision et l'habileté exécutive que j'avais espéré lui voir déployer. Cette erreur est de n'avoir pas su prendre de la session du Sénat pour organiser son cabinet. Il a perdu de sa liberté d'action en maintenant les hommes qui composaient le conseil de M. Garfield. Il avait tout d'abord l'intention de les renvoyer; le pourra-t-il maintenant, après les avoir sollicités de rester au pouvoir? Les hommes d'action qui ont adopté une ligne politique agissent plus énergiquement. Les débats de M. Arthur, au point de vue de la politique de son parti, constituent une faute grave.

☞ Excellente magnésie et délicieuses eaux minérales, tous les soirs, au Jardin Wenger.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—Pour cette fois, on a joué le "Cosacque" hier soir à l'Académie, grâce à l'enchanteur prêté à la troupe par M. Harry Pickles, un de nos jeunes artistes amateurs de la Nile Orléans, qui avait très obligeamment offert de remplacer M. R. J. Dillon qu'une indisposition prolongée retenait chez lui. Le public n'y a rien perdu. M. Pickles a un véritable talent, talent auquel nous avons applaudi souvent dans bon réunions dramatiques de ville, et auquel le public a applaudi lui-même aussi hier soir à la première représentation de Cornéan. M. Pickles y jouait le rôle du chevalier de Bonnaugi, qu'il jouera probablement encore aux deux représentations d'aujourd'hui.

La salle était foulée de monde et de joli monde, car les dames s'y trouvaient en majorité. Le "Cornéan" est une belle pièce, bien charpentée, et très intéressante, bien qu'un peu romanesque. Il y a là quatre ou cinq beaux actes qui feront partout le succès de ce drame, qui est du reste tiré des Deux Orphélines d'Ennery.

Même spectacle que la veille au Théâtre St-Charles et au Grand Théâtre de l'Opéra, et matinée partout aujourd'hui.

☞ Pour le foie, rien n'égale la Rose Mahboff.

A MM. les Editeurs de l'*Abeille*.

Messieurs—Ayez la complaisance de vouloir bien faire publier les lignes suivantes que j'ai l'honneur de vous adresser relativement au cyclisme du paquebot le *Flaghat*.

Rien à dire sur les qualités de marin du commandant; un tel homme mérite d'être cornu! La bonne administration avec tout du monde, gardé et longtemps à bord d'un navire qui n'était pas aménagé à cet effet, son énergie et en modérant à maintenir l'ordre en des conditions aussi difficiles, qualités qu'il a eu mettre en relief plusieurs fois dans le cours de ce trop long voyage, tout en en faisant aimer et respecter. Les soins inégalés et les preuves d'amitié donnés à tout le monde sans préférence, me font un devoir de le signaler au public et par dessus tout à la compagnie qu'il représente. Son équipage tout entier, inspiré des mêmes sentiments le cite comme digne capitaine, mérite de ma part la même considération.

Agréez, je vous prie, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Ingénieur O. TAGLIANI,
Chargé de l'entreprise Tailler.
Nile-Orléans, 1er novembre 1881.

La cause de l'abstention d'électeurs en France.

Deux faits électoraux qui méritent d'être signalés, viennent de se passer à Marseille et à Alger. Dans la première de ces deux villes, le scrutin était ouvert pour l'élection d'un conseiller d'arrondissement, et sur 16,415 électeurs inscrits, il n'y a eu que 365 votants, parmi lesquels 218 n'ont exprimé aucun suffrage valable. A Alger, il s'agissait d'une double élection pour le conseil général. Dans la première circonscription, il y a eu 274 votants sur 1,208 inscrits, et dans la seconde, 67 votants seulement sur 1,009 inscrits. Cette abstention presque complète des électeurs dans des milieux électoraux où l'opinion est généralement très excitée, ne peut pas être raisonnablement attribuée à ce qu'on pourrait appeler l'indifférence en matière politique. On pouvait s'expliquer autrefois, sous le régime des législatures antérieures, alors que les conditions du cens et de l'inscription sur les listes électorales étaient entourées de multiples, la répugnance des électeurs pour l'exercice d'un droit entouré de garanties excessives; mais aujourd'hui que le suffrage universel fonctionne à la portée de tous, et que l'exercice en est devenu usuel par vingt ans de pratique, il faut chercher ailleurs la cause de cette apathie de grève électorale.

Il faut la chercher surtout dans la situation pénible que les luttes électorales font trop souvent aux candidats. Qui n'a été indigné des avanies que les hommes les plus recommandables ont subies? On n'a pas oublié que, soit à Paris, soit dans les grandes villes, les réunions publiques ont souvent dégénéré en scènes violentes, et que la presse locale, en favorisant ces mouvements tumultueux, a fait de la candidature une entreprise qui n'était pas à la hauteur de tous les courages. Ces furieuses tourmentes de la lutte politique, dans lesquelles la vie privée des candidats n'était pas elle-même à l'abri des calomnies les plus douloureuses et des plus grossières injures, ont nécessairement dégoûté de la brigue électorale plus d'un bon citoyen que ses habitudes et ses antécédents désignaient comme le plus digne. Il était évident que plus la circonscription électorale serait restreinte, plus les haines et les jalousies seraient en contact immédiat, plus le conflagration serait prompte et violente; c'est peut-être là ce qui explique le mal dont les symptômes éclatent aujourd'hui.

Les électeurs s'abstiennent parce que les candidats leur font défaut. Ils ne se trouvent à confier une délégation quelconque à des mandataires qui ne paraîtraient même pas à leur intérieur. Il y a certainement dans les deux faits que nous signalons, et en raison surtout du milieu où ils se sont produits, un indice et un avertissement. A Marseille comme à Alger, ce n'est pas le défaut d'organisation qui a rendu les élections impossibles, puisque dans ces deux villes la démocratie est encadrée depuis longtemps en comités et en sections de comités; c'est l'absence d'hommes dont les noms s'imposent, sinon à la sympathie, au moins à l'attention des électeurs. S'il y a donc une réforme à opérer dans la pratique des élections, c'est certaint une réforme morale qui soit urgente. C'est à la presse des partis extrêmes qu'il appartient de faire son propre examen de conscience et de se demander si, à côté de la frénésie téléscopique de certaines élections, ses violences ne parviennent pas à l'épuiser.

(*Le Temps.*)

Ces observations d'un des journaux les plus importants de Paris, s'appliquent également à d'autres pays que la France, à d'autres villes que Marseille.

—Le Bitter Malakoff est un lassitif souverain

Travailleurs d'habitation.—Nous Empêcherons sur plusieurs qu'en s'adressant à M. Alfred Montigny, par l'intermédiaire du commissionnaire d'émigration à la Nouvelle-Orléans, ils pourront obtenir des travailleurs de toutes les nations. Du moment que les ouvriers sont bien traités, ils ne demandent pas mieux que le gain de travail qu'ils obtient, les gages qu'ils pourront demander et garantissent sont le prix du passage, en prix par la ligne Cromwell ou par le chemin de fer de Jackson étant de beaucoup réduit.

Le *Figaro* annonce qu'André Gill a été ramené de Bruxelles à Paris par deux de ses amis. Son état ne paraît pas s'être aggravé.

Décédé, hier, à 7 1/2 heures du soir, Vy ALEXANDRE LESSEPS, né EUGÈNE ÉTIENNE, à l'âge de 78 ans. Les amis et connaissances des familles Lesseps et Tricoud sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu, aujourd'hui samedi. Le convoi funèbre partira de sa dernière résidence, près des Casernes, à 3 heures de l'après-midi et passera à l'enseignement des rues Rampart et Esplanade à 4 heures.

L'Autorité de la Tranquillité étant une des Stars que « libre l'Arch comédrée des "Mères Chrétiennes," le Président prie les Dames qui en font partie de se rendre à la Cathédrale St-Louis, à la Messe qui sera dite à 7 heures, MARDI, 8 novembre.

Secrv—2f

On demande

DES cigarières à la main. S'adresser à JOSE LOPEZ, No 284 rue du Camp.
5 nov—6f

— DE L'OR —
POUR DES
BONS CONFÉDÉRÉS
On demande $10,000,000 de Bons-Coupons.

Jusqu'à ce que les ordres soient épuisés, il sera payé $2.50 par $1,000 pour les bons de $1,000 et $1,000,000 pour les coupons y attachés, émis en mai 1865, ayant arrivé à échéance le 1er juin 1866, exempts et ceux y annexés depuis. La demande actuelle de ces bons, dans des valeurs utilisé extrêmement, est si apparemment, sans raison d'être et de nature à prendre fin à tout moment, que le plus grand empressement devrait être mis à la formalisation de nos bons. Envoyez-les, sans retard, par lettres enregistrées, qu'on vous rend en retour par la malle ou chèque sur la Banque de New York, en sus du taux. Les personnes qui le préfèrent, peuvent avoir recours à l'original (comptant) sur Hamburg: avec permission d'expédier leurs paquets. S'il arrivait que deux bons ne parvinssent après l'épaisement des ordres, le fera retour de l'envoi par la première occasion de la malle. Envoyez à l'adresse ci-dessous.

RAPHAEL J. MOSES, Jno. Avenue,
61 Wall Street, New York, N.Y.
1er nov—7f Vol 1 f 2

H. BILLARD.

SUCCESSEUR DE
HÉBERT & CIE.
Coin Bienville et Chartres.
Nile-Orléans.

Vient de recevoir par les derniers arrivages de France.

Un assortiment complet de Nouveautés Littéraires.

Parmi les publications récentes, nous citerons les ouvrages scientifiques et de voyages des auteurs suivants :

Camille Flammarion, Louis Jacolliot etc., etc.

Les dernières publications littéraires reçues comprennent tous les nouveaux ouvrages de

Albert Rolopé, Adolphe Belot, Paul Bourget, Emile Gaboriau, Hector Berthet, Eugène Chavette, Victor Roussel, Maurice Mulot, etc., etc.

Ainsi qu'un Immense choix de Romans illustrés

A MON MAGASIN
ET LA
LIBRAIRIE FRANÇAISE.

A reçu également un choix complet d'ouvrages pour la jeunesse, telles que les collections complètes de la Bibliothèque rose Illustrée, Bibliothèque Chrétienne, ainsi que la collection complète de la Bibliothèque des jeunes filles, D. R. G. comprenant les œuvres de

Mlle V. Marmier, D'Ethampes, Gustave Lion, Raoul de Navery, E. Fleurier, etc., etc., etc.

Livres pour écoles, français, américains.

En Gros et en Détail.

Fournitures pour Ecoles.

PAPEURIE PRINTS, en tous genres.
4f—

Avis.

$30,000.

Nile-Orléans, 15 octobre 1881.

LE soussigné certifie qu'il a en collection pour le compte de M. Schmitz 440 rue 31 West New York, la moitié du billet No 7,940, tirage à numéro simple, Classe "K," de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui a gagné le Premier Gros Lot de TRENTE MILLE PIASTRES, mardi, 11 octobre 1881, le dit billet ayant coûté la somme de Une Piastre au bureau de R. Frank Moore, 212 Broadway, New York, et que le montant lui en a été promptement payé en un chèque sur la Louisiana National Bank, sur présentation du billet aux bureaux de la compagnie.

Nom : M. SANISTER,
Résidence : Commis au change de la State National Bank de la Nile-Orléans, La.
5nov.—2f PP

Avis.

$30,000.

Nouvelle-Orléans, 24 octobre 1881.

LE soussigné certifie qu'il était porteur d'une moitié du billet No 7240 tirage à numéro simple, classe "K," de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui a gagné le Premier Gros Lot de Trente Mille Piastres, mardi, le 11 octobre 1881, le dit billet ayant coûté la somme de Une Piastre au bureau de l'Agent, à Washington, D. C., et que le montant lui en a été promptement payé par un chèque sur la Louisiana National Bank, sur présentation du billet aux bureaux de la compagnie.

Nom : A. DE GRUMMOND,
Résidence : 458 M Street, Washington, D. C.
5nov—2f PP

###